

**PREFECTURE**

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation générale

**ARRETE n° DCL/BERG/2020/34 du 20 JAN. 2020**  
portant institution d'une commission communale de propagande  
et de douze commissions intercommunales de propagande  
pour les élections municipales et communautaires des 15 mars et 22 mars 2020  
**(communes de 2 500 habitants et plus)**

Le préfet du Var,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L.241, R.27, R.29, R.30, R.31, R.32, R.34, R.117-4 et R.117-5 ;

**Vu** le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2020 fixant les lieux et horaires pour le dépôt des déclarations de candidatures pour les élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 15 et 22 mars 2020 et les dates de remise de documents aux commissions de propagande ;

**Vu** les désignations :

- du premier président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence,
- du représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande,
- du préfet du Var,

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Var,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : INSTITUTION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE**

Il est institué une commission communale de propagande et douze commissions intercommunales de propagande pour les communes de 2 500 habitants et plus du département du Var pour les élections municipales et communautaires dont le scrutin est fixé au 15 mars 2020 et, dans le cas d'un éventuel second tour, au 22 mars 2020.

**ARTICLE 2 : INSTALLATION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE**

L'installation de ces commissions aura lieu **au plus tard le lundi 2 mars 2020**, jour d'ouverture de la campagne électorale au lieu de leur siège respectif.

.../...

Les listes-candidates qui, dans le délai imparti, auront souscrit à la préfecture ou à la sous-préfecture de ressort, selon la commune concernée, la déclaration de candidature prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur pourront, avec voix consultative, participer aux travaux de la commission ou s'y faire représenter par un mandataire.

### ARTICLE 3 : SIÈGE, RESSORT TERRITORIAL ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

#### **ARRONDISSEMENT DE TOULON**

##### COMMISSION COMMUNALE DE PROPAGANDE DE TOULON

Siège : Préfecture du Var à Toulon

Ressort territorial : Commune de Toulon

Composition : ***Présidente*** :

**Madame Dominique KLOTZ**, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Toulon, suppléée par Monsieur Florian DUVANEL, juge au tribunal judiciaire de Toulon ;

***Membres*** :

**Madame Céline MAQUET**, directrice de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture du Var, suppléée par Madame Isabelle LONCLE, cheffe du bureau des élections et de la réglementation générale à la préfecture du Var ;

**Monsieur Michel GUELMINGER**, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste, suppléé par Monsieur Denis DHENIN, responsable d'équipe, La Poste ;

***Secrétaire*** :

**Madame Laëtitia MEUNIER-PELISSIER**, adjointe au chef du bureau des polices administratives de sécurité à la préfecture du Var.

##### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE LA GARDE

Siège : Mairie de La Garde

Ressort territorial : Communes de La Garde, La Valette-du Var, La Farlède, Le Revest-les-Eaux, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Cuers.

Composition : ***Président*** :

**Monsieur Robert VIDAL**, vice-président au tribunal judiciaire de Toulon, exerçant des fonctions de juge au tribunal judiciaire de Toulon, suppléé par Monsieur Olivier LAMBERT, vice-président au tribunal judiciaire de Toulon, exerçant des fonctions de juge au tribunal judiciaire de Toulon ;

***Membres*** :

**Madame Audrey PASQUAL**, responsable du pôle contrôle de gestion, commande publique, domaine public, à la mairie de La Garde, suppléée par Monsieur Angelo IGLESIAS, directeur général adjoint des services finances et administration générale à la mairie de La Garde ;

**Monsieur Cédric BRUN**, responsable d'équipe, La Poste, suppléé par Madame Alexia PISANO, responsable d'équipe, La Poste ;

***Secrétaire*** :

**Monsieur Olivier TASTET**, responsable de la direction générale des services à la mairie de La Garde. .../...

#### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE HYÈRES

Siège : Mairie de Hyères

Ressort territorial : Communes de Hyères, Le Pradet, Carqueiranne, La Londe les Maures, Bormes les Mimosas, Le Lavandou, La Crau, Pierrefeu du Var.

Composition : ***Président*** :  
**Monsieur Jean REBUFFET**, vice-président au tribunal judiciaire de Toulon, suppléé par Madame Sarah FLORIAN, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Toulon ;

***Membres*** :  
**Madame Rosane PARODI**, responsable du pôle élections à la mairie de Hyères, suppléée par Madame Karine BELLONE, agent du service géomatique et territoire à la mairie de Hyères ;  
**Madame Élise SAVELLI**, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste, suppléée par Monsieur Éric PETIT, responsable d'équipe, La Poste ;

***Secrétaire*** :  
**Monsieur Nicolas ROY**, chef du service citoyenneté à la mairie de Hyères.

#### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE LA SEYNE SUR MER

Siège : Mairie de La Seyne sur Mer

Ressort territorial : Communes de La Seyne sur Mer, Saint-Mandrier sur Mer, Ollioules, Le Castellet, Le Beausset, Signes.

Composition : ***Présidente*** :  
**Madame Nathalie YON**, vice-présidente au tribunal judiciaire de Toulon, suppléée par Madame Florence ALQUIE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Toulon ;

***Membres*** :  
**Monsieur Gilles GAUTIER**, directeur général des services à la mairie de la Seyne sur Mer ;  
**Madame Muriel FOURNERIE**, responsable d'équipe, La Poste, suppléée par Monsieur Adel CHABBI, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

***Secrétaire*** :  
**Madame Fanny MAGAGNOSC**, directrice générale adjointe des services à la mairie de la Seyne sur Mer.

#### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE SIX-FOURS LES PLAGES

Siège : Mairie de Six-Fours les Plages

Ressort territorial : Communes de Six-Fours les Plages, Sanary sur Mer, Bandol, Saint-Cyr sur Mer, La Cadière d'Azur ;

Composition : ***Président*** :  
**Monsieur Jean-Bruno MASSARD**, premier vice-président au tribunal judiciaire de Toulon, suppléé par Monsieur Ange FIORITO, vice-président au tribunal judiciaire de Toulon ;

.../...

**Membres :**

**Madame Sabine VIGNOLO**, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, assistante de direction du service coordination des services à la population à la mairie de Six-Fours les Plages ;

**Madame Virginie RIVOALAN**, responsable d'équipe, La Poste, suppléée par Monsieur Adel CHABBI, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Madame Sandra DELGADO**, attaché territorial, responsable du service coordination des services à la population à la mairie de Six-Fours les Plages.

## ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE DRAGUIGNAN

Siège : Mairie de Draguignan

Ressort territorial : Communes de Draguignan, Lorgues, Flayosc, Figanières, Trans en Provence, Salernes

Composition : **Présidente :**

**Madame Noélie CIROTTEAU**, juge des enfants, suppléée par Madame Julie GADIOLLET, vice-présidente exerçant des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Draguignan ;

**Membres :**

**Monsieur Guillaume JUBLLOT**, directeur général des services à la mairie de Draguignan, suppléé par Madame Carole COSSON, directrice générale adjointe des services à la mairie de Draguignan ;

**Madame Malika GUELLATI**, responsable d'équipe, La Poste, suppléée par Monsieur Denis BONTEMPS, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Monsieur Julien CUBA**, directeur général adjoint des services à la mairie de Draguignan.

### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE SAINTE-MAXIME

Siège : Mairie de Sainte-Maxime

Ressort territorial : Communes de Sainte-Maxime, Le Plan de la Tour, Grimaud, Cogolin, Gassin, Saint-Tropez, Cavalaire-sur-Mer, La Croix-Valmer

Composition : **Présidente :**

**Madame Anne-Christine HERRY-VERNIMONT**, vice-présidente au tribunal judiciaire de Draguignan, suppléée par Madame Emmanuelle BACHELET, vice-présidente au tribunal judiciaire de Draguignan, exerçant des fonctions de juge d'instance au tribunal de proximité de Fréjus ;

**Membres :**

**Monsieur Dominique BERTIN**, directeur général des services à la mairie de Sainte-Maxime ;

.../...

**Monsieur Christophe VEAU**, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste, suppléé par Monsieur Frédéric DUMETZ, responsable d'équipe, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Madame Alexia BOUTIN**, responsable du service état civil et citoyenneté à la mairie de Sainte-Maxime.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE SAINT-RAPHAËL**

**Siège :** Mairie de Saint-Raphaël

**Ressort territorial :** Communes de Saint-Raphaël, Les Adrets de l'Estérel, Montauroux, Callian, Tourrettes, Fayence, Seillans, Bagnols en Forêt

**Composition :** **Président :**  
**Monsieur Jean-Louis GALOPIN**, vice-président au tribunal judiciaire de Draguignan, suppléé par Madame Anne-Christine HERRY-VERNIMONT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Draguignan ;

**Membres :**

**Monsieur Laurent RÉGNÉ**, administrateur territorial, directeur général des services à la mairie Saint-Raphaël, suppléé par Monsieur Denis BOYÉ, directeur territorial, directeur général adjoint des services à la mairie Saint-Raphaël ;

**Monsieur Alain LOVERA**, responsable d'équipe, La Poste, suppléé par Madame Sandy MARCHAIS, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Madame Pascale LENSI**, rédacteur principal 1<sup>re</sup> classe à la mairie de Saint-Raphaël.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE FRÉJUS**

**Siège :** Mairie de Fréjus

**Ressort territorial :** Communes de Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune sur Argens, Le Muy, La Motte, Les Arcs, Vidauban

**Composition :** **Présidente :**  
**Madame Caroline ATTAL**, vice-présidente au tribunal judiciaire de Draguignan, suppléée par Monsieur Jean-Louis GALOPIN, vice-président au tribunal judiciaire de Draguignan ;

**Membres :**

**Madame Aurélie BEURE**, responsable des affaires juridiques à la mairie de Fréjus, suppléée par Monsieur Jean-Pascal SANTROT, directeur général adjoint des services, directeur du pôle urbanisme, aménagement à la mairie de Fréjus ;

**Monsieur Alain LOVERA**, responsable d'équipe, La Poste, suppléé par Madame Sandy MARCHAIS, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Madame Christine DEBIEVRE**, directrice des affaires générales à la mairie de Fréjus.

.../...

## ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE BRIGNOLES

Siège : Mairie de Brignoles

Ressort territorial : Communes de Brignoles, Tourves, Bras, Le Val, Carcès, Barjols, Régusse

Composition : **Présidente :**

**Madame Pascale BOYER**, vice-présidente au tribunal judiciaire de Draguignan, suppléée par Madame Nathalie FEVRE, présidente du tribunal judiciaire de Draguignan ;

**Membres :**

**Madame Gisèle MANGENOT**, agent d'accueil à la mairie de Brignoles ;  
**Madame Nelly TISSE**, responsable d'équipe, La Poste, suppléée par Monsieur Cédric MANGEN, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Madame Christine BONGIORNO**, directrice des services à la population à la mairie de Brignoles.

### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Siège : Mairie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

Ressort territorial : Communes de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Nans les Pins, Pourrières, Rians, Vinon sur Verdon

Composition : **Présidente :**

**Madame Nathalie FEVRE**, présidente du tribunal judiciaire de Draguignan, suppléée par Madame Pascale BOYER, vice-présidente au tribunal judiciaire de Draguignan ;

**Membres :**

**Madame Christine CELSAN**, rédacteur principal, responsable du service état civil à la mairie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume ;  
**Monsieur John NICOLAS**, responsable d'équipe, La Poste, suppléé par Madame Alizée LOMBARD, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Madame Marion FERAY**, adjoint administratif principal 1<sup>re</sup> classe, responsable du service élections à la mairie de Saint-Maximin-La Sainte-Baume.

### COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE GARÉOULT

Siège : Mairie de Garéoult

Ressort territorial : Communes de Garéoult, Néoules, Rocbaron, Puget-Ville, Carnoules, Forcalqueiret

Composition : **Présidente :**

**Madame Paule DUBOIS**, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Draguignan, suppléée par Madame Nathalie FEVRE, présidente du tribunal judiciaire de Draguignan ;

.../...

**Membres :**

**Madame Chantal CHIAPPERO**, adjoint administratif principal 1<sup>re</sup> classe à la mairie de Garéoult, suppléée par Monsieur Stéphane JULIEN, technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à la mairie de Garéoult ;

**Madame Nelly TISSE**, responsable d'équipe, La Poste, suppléée par Madame Alizée LOMBARD, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Madame Florence DUMAYNE**, directrice générale des services à la mairie de Garéoult.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE LE LUC**

Siège : Mairie du Luc

Ressort territorial : Communes Le Luc, Le Cannet des Maures, Flassans sur Issole, Besse sur Issole, Pignans, Gonfaron

Composition : **Président :**

**Monsieur Frédéric ROASCIO**, vice-président exerçant des fonctions de juge d'instruction au tribunal judiciaire de Draguignan, suppléé par Madame Marie-Laure ARNOUIL, vice-présidente au tribunal judiciaire de Draguignan ;

**Membres :**

**Madame Catherine PINGUET**, directrice de l'aménagement urbain à la mairie du Luc ;

**Monsieur Bernard BASTIEN**, responsable d'équipe, La Poste, suppléé par Monsieur Cédric MANGEN, responsable exploitation et satisfaction client, La Poste ;

**Secrétaire :**

**Madame Amandine PONS**, adjoint administratif chargée des élections à la mairie du Luc.

**ARTICLE 4 : RÔLE DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE**

Les commissions sont chargées :

- de vérifier que les bulletins et les circulaires sont conformes aux dispositions du code électoral (articles R.27, R.29, R.30, R.38, R.117-4 et R. 117-5) ;
- de faire procéder au libellé du matériel d'envoi aux électeurs ;
- d'adresser **au plus tard le mercredi 11 mars 2020 à 18 heures, pour le premier tour, et le jeudi 19 mars 2020, à 18 heures, pour l'éventuel second tour**, à tous les électeurs, une circulaire et un bulletin de vote de chaque liste ;
- de mettre à disposition de chaque mairie, **au plus tard le mercredi 11 mars 2020 pour le premier tour et le jeudi 19 mars 2020 pour l'éventuel second tour**, les bulletins de vote de chaque candidat en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits dans chaque commune.

Si une liste de candidats remet à la commission de propagande moins de circulaires ou de bulletins de vote que les quantités prévues, elle peut proposer une répartition de ses circulaires et bulletins de vote entre les électeurs.

A défaut de proposition ou lorsque la commission le décide, les circulaires demeurent à la disposition du candidat et les bulletins de vote sont distribués dans les bureaux de vote, à l'appréciation de la commission, en tenant compte du nombre d'électeurs inscrits.

.../...

**ARTICLE 5 : REMISE DES DOCUMENTS ÉLECTORAUX AUX COMMISSIONS DE PROPAGANDE**

Conformément aux dispositions de l'article R.38 du code électoral, les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande dont ils relèvent, doivent lui remettre leur propagande électorale (circulaires et bulletins de vote) :

**Pour le premier tour de scrutin :**

- du lundi 2 mars 2020 au mercredi 4 mars 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- le jeudi 5 mars 2020 de 9h00 à 12h00.

**Pour le second tour de scrutin :**

- les lundi 16 et mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- le mercredi 18 mars 2020 de 9h00 à 12h00.

Au-delà de ces dates, la commission ne sera plus tenue d'assurer l'envoi de ces documents. Les informations relatives aux lieux de dépôt des documents électoraux seront communiquées aux candidats potentiels lors du dépôt de leur déclaration de candidature.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général, les sous-préfets de Draguignan et de Brignoles, les maires des communes concernées et les présidentes et présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var, et affiché dans toutes les communes de 2500 habitants et plus.

Toulon, le

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

Serge JACOB

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Monsieur le Préfet du Var – Bd du 112<sup>ème</sup> régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9